



Donation pour rachat de la maison familiale

Par **marjophil**, le **09/05/2016** à **13:46**

Je ne trouve pas la réponse à ma question .

Voici la situation :

- Mes parents sont séparés et mon père est propriétaire d'une maison pour laquelle il n'y a plus de crédit en cours .
- Il désire vendre et acheter plus petit en province mais souhaiterait que cette maison reste dans le domaine familial.
- Ma soeur n'est pas intéressée (nous ne sommes que 2 enfants) et n'a pas de soucis à ce que cette maison me revienne.
- Toutefois, je ne veux léser ni ma sœur ni mon père en reprenant cette maison mais ne souhaite pas la racheter non plus à son prix actuel dans la mesure où je serais moi même léser sur l'héritage . Je n'imagine pas racheter mon héritage .
- En conséquence, est-il possible d'envisager une donation par mon père à mon profit de la moitié du bien , lui rachetant ainsi pour moitié sa maison(et donc la part de ma sœur) lui permettant de racheter ailleurs .
- Ainsi je bénéficierais d'une avance sur héritage , et si l'héritage final s'avère moins avantageux pour ma sœur au décès de mon père je lui devrais la différence .

Si oui quelle est la démarche à effectuer? Comment cela se passe t-il?

Les avis différent .

Merci beaucoup par avance,